

# **Marchés financiers européens: contrats de garantie financière et sécurité juridique, impact sur les PME**

2001/0086(COD) - 15/05/2002 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a approuvé sans débat la position commune du Conseil et sans amendement.  
L'acte est de ce fait réputé arrêté, conformément à la position commune.